

Conseil d'Arrondissement du 20^e

Séance du 30 novembre 2020

Sur proposition de Danielle Simonnet et de Laurent Sorel

Vœu relatif à la situation des habitant.es de l'hôtel "Le Paname", situé 17 rue de la Réunion, et à la commission de suivi des hôtels sociaux

Considérant la situation vécue par les habitant.es de l'hôtel social Le Paname, situé 17 rue de la Réunion dans le 20^e arrondissement,

Considérant que ces habitant.es, accompagné.es par l'Espace Solidarité Habitat de la Fondation Abbé Pierre, avaient déjà interpellé cette association en juillet 2019 pour signaler que le gérant de l'hôtel leur avait adressé un courrier demandant de quitter les lieux au 1^{er} septembre 2019 du fait de la vente de l'hôtel,

Considérant que cette démarche du gérant ne respectait pas le cadre législatif et constituait une menace d'expulsion illégale,

Considérant que la Fondation Abbé Pierre a adressé un courrier au commissariat et a appuyé la démarche des locataires en rappelant leurs droits au gérant,

Considérant que depuis juin 2020, les habitant.es vivent dans un environnement anxiogène, que la société K/Id Hospitality a acquis le fonds de commerce du bar et des chambres meublées, mais que les habitant.es sont longuement restés sans information claire sur la reprise de l'hôtel, que les chambres vacantes ont été murées et le bar fermé, que durant tout le mois d'août les habitant.es ont dû se relayer pour la sortie des poubelles et le nettoyage des parties communes qui n'étaient plus assurés, au risque de problèmes sanitaires et d'une invasion de nuisibles,

Considérant que l'immeuble a été sécurisé, avec présence d'agents de sécurité, mais sans aucun gardiennage, et que seul un représentant de la société K/Id Hospitality se déplace de temps en temps,

Considérant que le chauffage collectif n'a pas été remis en fonctionnement à l'entrée de l'hiver, que tous les habitant.es ont dû acquérir à leurs frais des convecteurs électriques, ce qui pose des questions en termes de sécurité électrique,

Considérant la grande inquiétude des habitant.es devant tous ces faits, et leur crainte d'une expulsion sèche,

Considérant que tous ces faits semblent indiquer que la société gérante aurait des projets pour ce bâtiment et souhaiterait en faire partir ses habitant.es, mais qu'elle n'a pas répondu aux sollicitations de la Fondation Abbé Pierre à ce sujet,

Considérant d'autre part la situation de l'hôtel Moderne, soulevée en juillet 2020 lors du conseil d'arrondissement par Danielle Simonnet, et l'engagement du Maire du 20^e en réponse à ce vœu, de créer une commission de suivi des hôtels sociaux, en lien avec des associations de défense des droits des locataires, afin d'assurer un contrôle de l'ensemble de ces structures dans l'arrondissement,

Sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel, le conseil du 20e arrondissement émet le vœu :

- **que le Maire du 20^e précise le calendrier et les modalités concrètes de création de la commission de suivi des hôtels sociaux, évoquée lors du conseil d'arrondissement de juillet 2020**
- **que le Maire du 20e interpelle le gérant et la société propriétaire de l'hôtel Le Paname, dans l'objectif :**
 - **de connaître ses intentions concernant le bâtiment concerné et le devenir des derniers occupants de l'hôtel,**
 - **d'assurer le respect de la loi et des droits des locataires, notamment en s'opposant à toute expulsion sans relogement dans de bonnes conditions, en assurant le droit à un cadre de vie décent (chauffage, gardiennage,...), et à un dédommagement sur les charges et/ou le loyer compte tenu des désagréments qu'ils et elles connaissent.**